

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 04 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 04 mai 2026,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence du doyen d'âge de Monsieur Serge FOURGEAUD, titulaire CPS,

Délibération n° :

DL11/2026

Objet :

Election du Président du
SIOM

- M. AFONSO Joseph (titulaire - CPS)
- M. ALI-BELHADJ Zaïme (titulaire - CPS)
- Mme ARNOULD Laure (titulaire - CCHVC)
- M. BERVEILLER Daniel (titulaire - CPS)
- M. BOULLAND Daniel (titulaire - CPS)
- Mme BOULANGER Michèle (suppléante - CPS)
- M. CHARRON Etienne (titulaire - CPS)
- M. CHERCHALI Sandra (titulaire - CPS)
- M. CORDIER Gilles (titulaire - CPS)
- Mme DALI Sara (titulaire - CPS)
- M. DELAIRE Jérôme (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FAUBEAU Alain (titulaire - CPS)
- M. FELIHO Florentin (titulaire - CPS)
- M. FOURGEAUD Serge (titulaire - CPS)
- Mme GAULHET Marianne (titulaire - CPS)
- Mme GELOT Sandrine (suppléante - CPS)
- M. GILBERT Michel (suppléant - CPS)
- M. GLEIZE Bernard (titulaire - CPS)
- M. GOUMAND Aurélien (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC Anne (titulaire - CCHVC)
- M. JACOBI Eric (suppléant - CPS)
- Mme JAUBERT Sarah (titulaire - CPS)
- M. JOUHANNET Olivier (suppléant - CPS)
- M. KAROUI Karim (titulaire - CPS)
- M. LECLERC Christian (titulaire - CPS)
- M. MANY François (titulaire - CPS)
- M. MASURE Frédéric (titulaire - CPS)
- Mme MAUVEZIN Noëlle (titulaire - CPS)
- M. MIDOL-MONNET Alexis (titulaire - CPS)
- M. NOFERI Grégory (titulaire - CPS)
- Mme OSTYN Valérie (titulaire - CPS)
- Mme PLUMAIL Nathalie (titulaire - CPS)
- M. POMPEIGNE Jérôme (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE Denis (titulaire - CPS)
- Mme SELVEZ Cyrielle (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VANDEWEGHE Ludwig (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 23/04/2026

Avaient donné pouvoir :

- M. HENRIOT Frédéric (titulaire - CPS) à M. MIDOL-MONNET Alexis (titulaire-CPS) et M. BAVOIL Daniel (titulaire - CCHVC) à Mme HERY LE PALLEC (titulaire CCHVC)

Absents excusés : M. GARSUAULT Philippe (titulaire - CPS) ; Mme GASNIER Marie-Anne (titulaire - CPS) ; Mme LECORGNE Laure (titulaire - CPS) ; Mme LEMONNIER Sandrine (titulaire - CPS) ; M. XAVIER Bernard (titulaire - CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 40
VOTANTS : 42

Monsieur Michel GILBERT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL11/2026
Election du Président du SIOM

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code électoral,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu les statuts du SIOM annexés à l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016,

Vu la délibération n°2026-104 du 15 avril 2026 de la Communauté Paris-Saclay portant élection des délégués syndicaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération n°2026.04.10 du 14 avril 2026 de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse portant élection des délégués syndicaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la note de présentation,

Considérant qu'après avoir procédé à l'installation du comité, il est nécessaire d'élire le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Considérant le résultat de l'élection du Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse – à bulletin secret et à la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour – lors de la séance du Comité syndical :

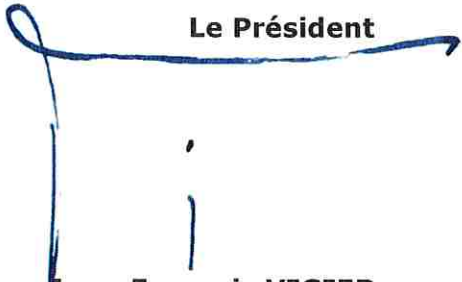
- Nombre de votants : 42
- Bulletins blancs et nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue: 20

Monsieur Jean-François VIGIER, a obtenu 39 voix.

Monsieur Jean-François VIGIER est élu Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président



Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le :
Affichée le :

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 04 MAI 2026

ADMINISTRATION GENERALE

ELECTION DU PRESIDENT DU SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Note de présentation

Les statuts du SIOM de la Vallée de Chevreuse, annexés à l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse », mentionnent, en leur article 1^{er}, la constitution du Syndicat.

Il a été procédé, en séance du Comité syndical du 04 mai 2026, à l'installation des délégués syndicaux pour la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay (CPS) et pour la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC).

Sur le fondement de l'article L. 5211-9 du CGCT, la première réunion du Comité syndical du SIOM de la Vallée de Chevreuse est présidée par le doyen de l'assemblée délibérante, Monsieur Serge FOURGEAUD à partir de l'installation du comité et jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Le comité doit désormais procéder à l'élection de son Président. Conformément au CGCT, ce dernier est l'organe exécutif du SIOM et est en charge de son administration. Il préside de droit le Comité syndical, le Bureau et la Commission d'Appel d'Offres.

Les candidats à la Présidence du Comité syndical ont pu se faire connaître en amont ou peuvent se déclarer avant l'appel au vote. Il est rappelé qu'un délégué peut se déclarer candidat avant chaque nouveau tour.

Les règles d'élection des présidents et vice-présidents des EPCI sont identiques à celles prévues pour l'élection du maire (article L.5211-10 du CGCT et L.2122-7 du CGCT).

Par conséquent, le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, il est procédé à un deuxième tour. Après deux tours infructueux, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

On entend par majorité absolue : la moitié des voix plus une.

On entend par majorité relative, la supériorité du nombre des voix obtenues par un des candidats.

Il est proposé de désigner deux élus du comité syndical pour remplir la fonction d'assesseur :

- M.
- M.

Il est fait appel de candidatures.

Sont candidats au 1^{er} tour :

M./Mme

M./Mme

Il est procédé au vote au scrutin secret

Il est ensuite procédé au dépouillement.

Le résultat est le suivant :

M./Mme

- Nombre de votants :
- Nombre de bulletins blancs et nuls :
- Nombre de suffrages exprimés :
- Majorité absolue :voix

Aussi, Monsieur Jean-François VIGIER est élu Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL11_2026
Date de la décision:	2026-05-04 00:00:00+02
Objet:	Election du Président du SIOM
Classification matières/sous-matières:	5.2
Identifiant unique:	091-200062321-20260504-DL11_2026-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20260504-DL11_2026-DE-1-1_0.xml	text/xml	977
nom original: DL 11 2026 Note Election président SIOM.pdf	application/pdf	90386
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20260504-DL11_2026-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	90386
nom original: dl 11 2026.pdf	application/pdf	294627
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20260504-DL11_2026-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	294627

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	5 mai 2026 à 15h53min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 mai 2026 à 15h55min23s	l'enveloppe 1357969 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	5 mai 2026 à 16h03min43s	
Acquittement reçu	5 mai 2026 à 16h07min37s	Reçu par le miat le 2026-05-05